

COMMUNIQUE DE PRESSE : 1,3 million d'euros pour soutenir le commerce et l'artisanat du Pays de Chaumont grâce au FISAC

Le FISAC

Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un fonds créé par l'Etat qui permet aux partenaires locaux de mettre en œuvre une politique de soutien au tissu économique local pour conserver et consolider le commerce de proximité des centres

- Le FISAC, destiné aux entreprises commerciales, artisanales et de services, entend conserver et consolider le commerce de proximité des centres-villes et de villages, grâce à un projet de développement triennal.
- Depuis 2015, le FISAC a pris la forme d'un appel à projets où l'Etat, chaque année, énonce ses priorités thématiques et géographiques. L'appel à projet 2018 a été annoncé comme le dernier avant l'arrêt du dispositif.

La candidature du Pays de Chaumont

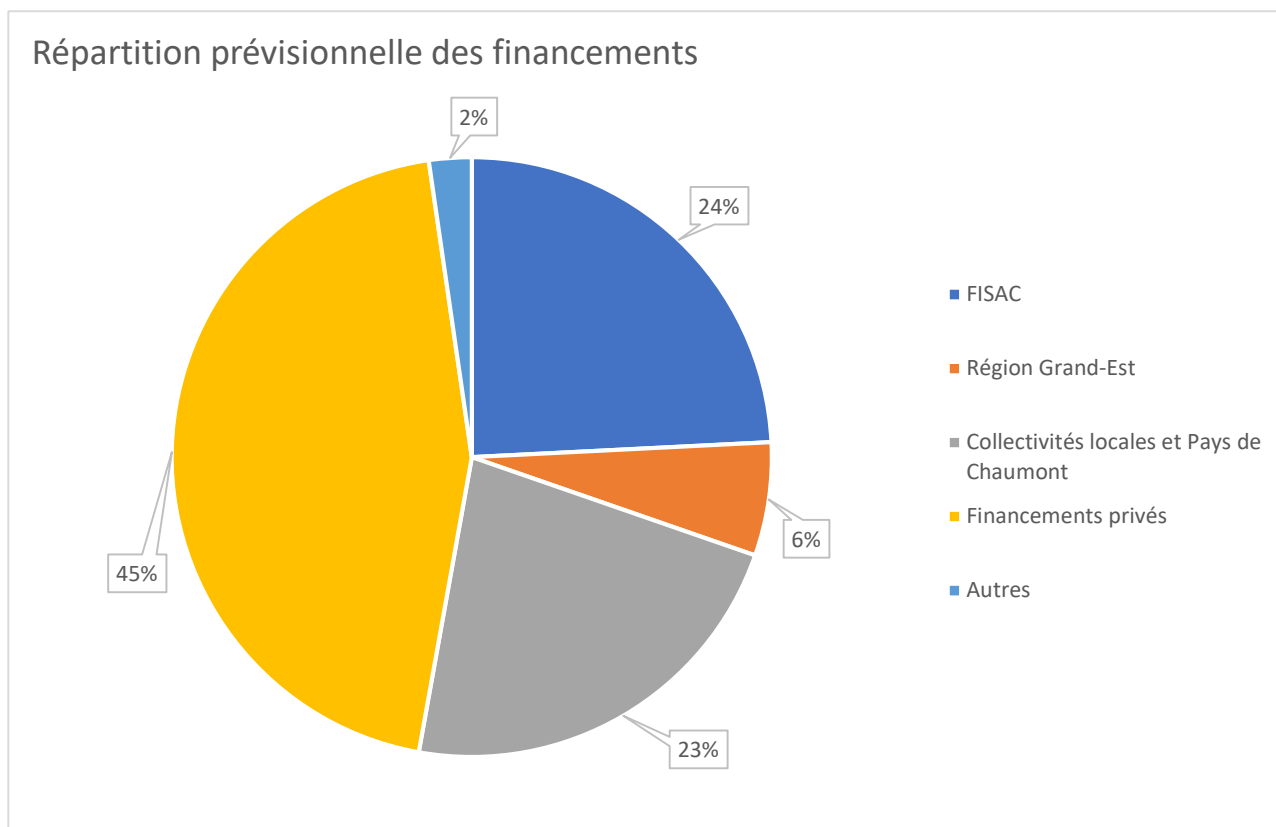
L'Agglomération de Chaumont, avec le concours de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Meuse Haute-Marne, souhaitait pouvoir répondre à cet appel à projet. Après discussion avec les territoires voisins, les Communautés de Communes de Meuse-Rognon et des Trois-Forêts ont également souhaité s'inscrire dans cette démarche. Le périmètre envisagé correspondant à celui du Pays de Chaumont, les partenaires ont sollicité le Syndicat Mixte afin que celui-ci porte une candidature commune.

Fin 2018, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a entrepris la rédaction d'un dossier de candidature très fourni, avec le soutien technique de l'Agglomération de Chaumont, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Meuse Haute-Marne et des deux communautés de communes. Le dossier, déposé début 2019 a été retenu par l'Etat qui en a informé le Pays de Chaumont en toute fin d'année 2019.

Le contenu de la candidature, les chiffres clés

Le dossier validé prévoit un soutien global de 1,3 M€, sur 3 ans, pour partie financé par l'Etat (256 251 €), les collectivités impliquées (384 000 €) et les bénéficiaires eux-mêmes en autofinancement. Le programme d'action prévoit des actions de fonctionnement et d'investissement, ces dernières représentant la part la plus importante du budget prévisionnel.

Type d'actions soutenues : les actions retenues ont été priorisées en fonction des besoins et problématiques locales rencontrées. Certaines sont en lien avec la communication et l'animation commerciale, l'accompagnement aux pratiques du e-commerce et du numérique et l'animation du programme. Les actions d'investissement quant à elles accompagneront la mise en accessibilité des locaux, la modernisation des cellules commerciales et des outils de production



Actions soutenues

- Favoriser les actions de communication de l'UCIA
- Diagnostic et plan d'action numérique des entreprises
- Action 100 % artisans
- Rendez-vous du e-commerce
- Journée nationale du commerce et de l'artisanat de proximité et du centre-ville
- Soutenir les actions d'animation mises en place par l'UCIA (les automnales)
- Réalisation de diagnostics accessibilité
- Bistrots de Pays
- Aide à la mise aux normes et à l'accessibilité des locaux professionnels
- Aide à la modernisation et à la rénovation des locaux et de l'appareil de production
- Aide à l'acquisition de kiosques